

# HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse  
Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du 2 avril 2025.

Ces honoraires\* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

	<b>SOLUTIONS ESSENTIELLE et SERENITE MANDAT DE RECHERCHE et EXCLUSIF</b> dont Honoraires TTC
<b>Jusqu'à 79 999 €</b>	<b>10 % du prix de vente avec un minimum de 5 000 €</b>
<b>De 80 000 € à 119 999 €</b>	<b>9 000 €</b>
<b>De 120 000 € à 159 999 €</b>	<b>11 000 €</b>
<b>De 160 000 € à 199 999 €</b>	<b>13 000 €</b>
<b>De 200 000 € à 239 999 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>≥ 240 000 €</b>	<b>4 000 € + 5 % du prix de vente</b>

\*Les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche.

<b>OPTIONS « A LA CARTE » ** :</b>	<b>SOLUTION SERENITE</b>
<b>PRISE DE VUE PAR DRONE</b>	<b>300 € TTC</b>
<b>PLAN 3D INTERACTIF</b>	<b>360 € TTC</b>
<b>HOME-STAGING VIRTUEL</b>	<b>110 € TTC</b>

\*\* Options dépendantes de la souscription par le mandant de la solution « Sérénité ».

**Avis de valeur : 190 € TTC**

**Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente**

**(Art. L 721.2 du CCH) : 170 € TTC**



# HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC applicables au 01/01/2026 – TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

## PRESTATIONS DE LOCATION :

Locaux à usage d'habitation ou autres :	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail *	8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux*	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

\* sur locations soumises à la loi du 06/07/1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et est inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire.

**Honoraires d'entremise et de négociation** à la charge du bailleur : 100 € (inclus avec un mandat SQUARE BOX gestion locative)

## Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel :

12 % du loyer annuel hors charges à la charge du preneur  
12 % du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

## PRESTATIONS DE GESTION :

### o MANDAT GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires de gestion courante : 7,20 % des encaissements
- Garantie loyers impayés : 3,40 % des encaissements
- Honoraires de gestion de garages seuls et autres annexes : 18 % des encaissements

### PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

#### GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € – 5 % (du montant TTC de la facture)

#### GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 €

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 €

#### GESTION DES CONTENTIEUX (hors GLI) :

Suivi de la procédure contentieuse : 95 €

#### PRESTATIONS PARTICULIERES :

Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 20 €

Transmission sur demande, d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : 25 €

Conseil immobilier patrimonial : 200 €

Démarche relative au permis de louer : vacation horaire – 60 €

Accompagnement dossier d'aides de subventions : vacation horaire – 60 €

Administration des parties communes pour une monopropriété : 250 €

Relevé de compteur : 15 €

Suivi des dossiers de diagnostics : 20 €

- o **MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE :** 11,70 % des encaissements (dont garantie loyers impayés)

### PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

#### - GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € – 5 % (du montant TTC de la facture)

#### - GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 €

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 €

- **ADMINISTRATION DES PARTIES COMMUNES pour une monopropriété : 250 €**

